

Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) 2015-2016

Loi n° 2009-833 du 7 juillet 2009

La PACES en Ile de France

Inscriptions : Admission post-bac :

<http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=formations&for=med>

En Ile-de-France les études de santé (médecine, odontologie, sage-femme, pharmacie) sont assurées dans 7 universités.

Si vous êtes (futur-e) bachelier-e des académies de Créteil, Paris et Versailles ou bien **d'un établissement français de l'étranger**, et si vous souhaitez vous inscrire en première année commune aux études de santé (PACES) en Ile-de-France, vous devez d'abord faire un vœu générique PACES pour l'UFR de Santé Ile-de-France sur www.admission-postbac.fr .

Vous devez ensuite hiérarchiser obligatoirement **4 choix parmi les 7 UFR** de santé de l'Ile-de-France.

Si vous êtes (futur-e) bachelier-e d'une académie extérieure à l'Île-de-France, vous pourrez présenter via APB un dossier de candidature en PACES dans les sept universités de santé d'Île-de-France entre le 20 janvier et le 20 mars.

Attention changements en cours

La PACES en Ile de France

Les universités d'Ile de France proposant la PACES

- Université de Paris Descartes (5) : approche très scientifique
- Université Pierre et Marie Curie (6)
- Université Paris Denis Diderot (7) } Difficulté et programme équivalent
- Université Paris Sud (11)
- Université Versailles Saint Quentin en Yvelines } Physique sélective
- Université Paris Est Créteil (12) : cours volumineux
- Université Paris Nord (13) : partie littéraire plus approfondie

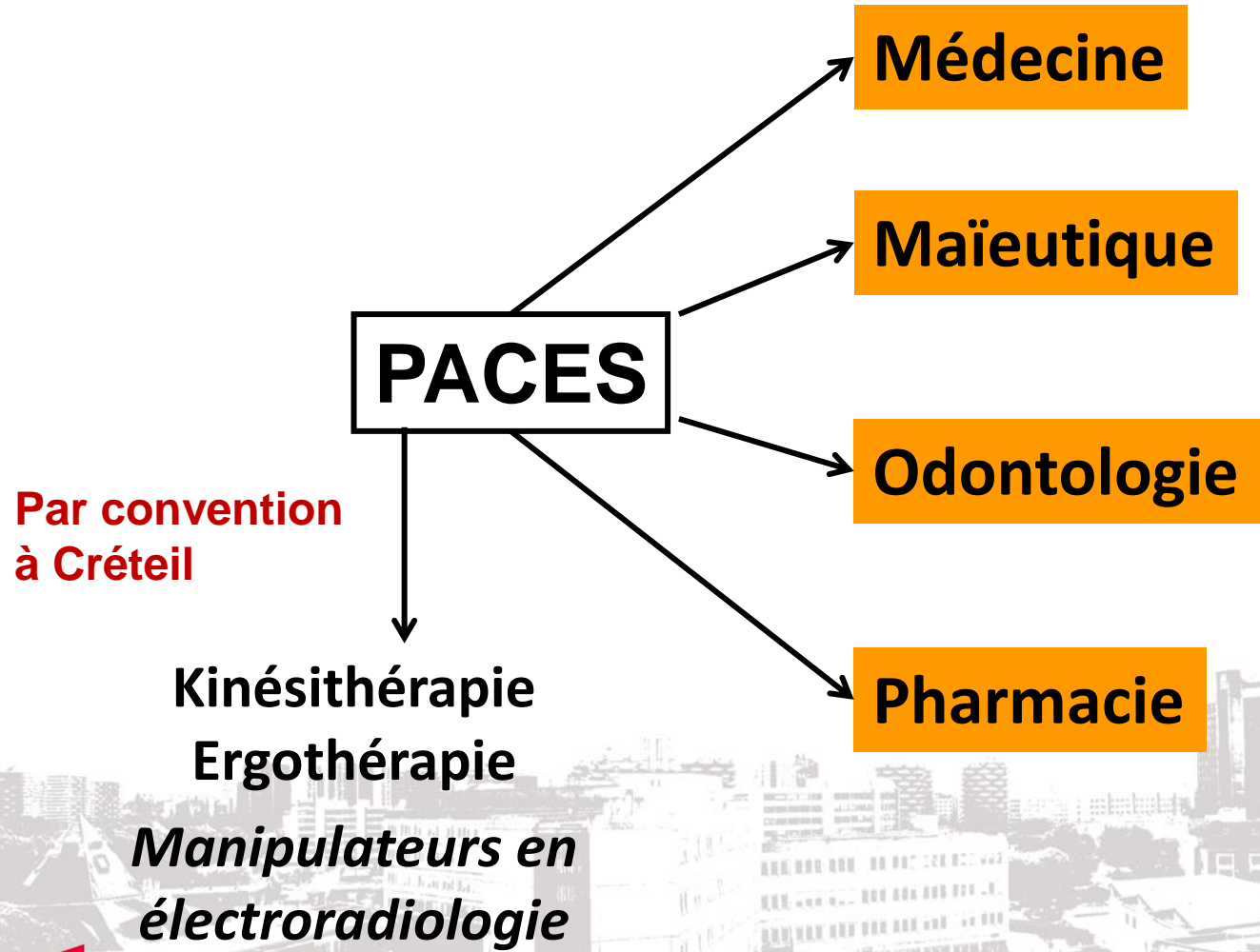
→ **Cela reste un concours, la difficulté est équivalente dans chaque faculté**

Prendre en compte la proximité au domicile dans le choix

Site de la faculté



PACES : un concours commun



Organisation générale

1^{er} semestre

45 points de coefficient :

- UE1: 15
- UE2: 15
- UE3: 9
- UE4: 6

Concours 1 : mi-décembre

2^{ème} semestre

45 points de coefficient :

- UE3
- UE5
- UE6
- UE7
- UE Santé 1
- UE Santé 2

+ Matière spécifique par filière

Concours 2 : mi-mai

1^{er} semestre - Tronc commun :

UE 1 : Atomes - Biomolécules - Génome - Bioénergétique – Métabolisme (Chimie-Biochimie-Biologie Moléculaire) : 92 h

UE 2 : La cellule et les tissus (Histologie – Embryologie - Biologie Cellulaire-Physiologie) : 80 h

UE 3 : (1ère partie) Organisation des appareils et systèmes (1) : Bases physiques des méthodes d'exploration (Physique - biophysique) : 48 h

UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé (Biostatistiques) : 32 h

Epreuves le 17 décembre 2015

2^{ème} semestre - Tronc commun :

UE 3 : (2ème partie) Organisation des appareils et systèmes (1) : Aspects fonctionnels (Physique-biophysique**) : 32h**

UE 5 : Organisation des appareils et systèmes (2) : Aspects morphologiques et fonctionnels (Anatomie**) : 30h**

UE 6 : Initiation à la connaissance du médicament (Pharmacologie**) : 32h**

UE 7 : Santé, Société, Humanité (Economie – Ethique – Histoire**) : 62h**

Santé 1 : Anatomie du petit bassin, de la tête et du cou – Anatomie, histologie et physiologie de l'appareil reproducteur et du sein : 29h

Santé 2 : Bases physico-chimiques de principes actifs (Conception de médicaments**) : 24h**

2^{ème} semestre – Matières spécifiques :

Médecine – Pharmacie – Kinésithérapie – Ergothérapie - Manipulateur radio :

- Chimie et classes thérapeutiques : 9h

Odontologie :

- Morphogénèse cranio-faciale et odontologie : 10h

Maïeutique (sage-femme) :

- Unité foeto-placentaire : 10h

Epreuves le 3 mai 2015

Organisation générale

2^{ème} semestre (Janvier -Mai 2016)

- Après publication des résultats = classement provisoire dans les différentes filières
- Les étudiants indiquent la hiérarchisation de leur choix = ordre des filières dans l'ordre de leur préférence

Permet un classement puis une affectation dans les filières selon une procédure informatisée tenant compte des choix de l'étudiant. L'ordre de classement des étudiants est toujours respecté ++++



Choix des filières

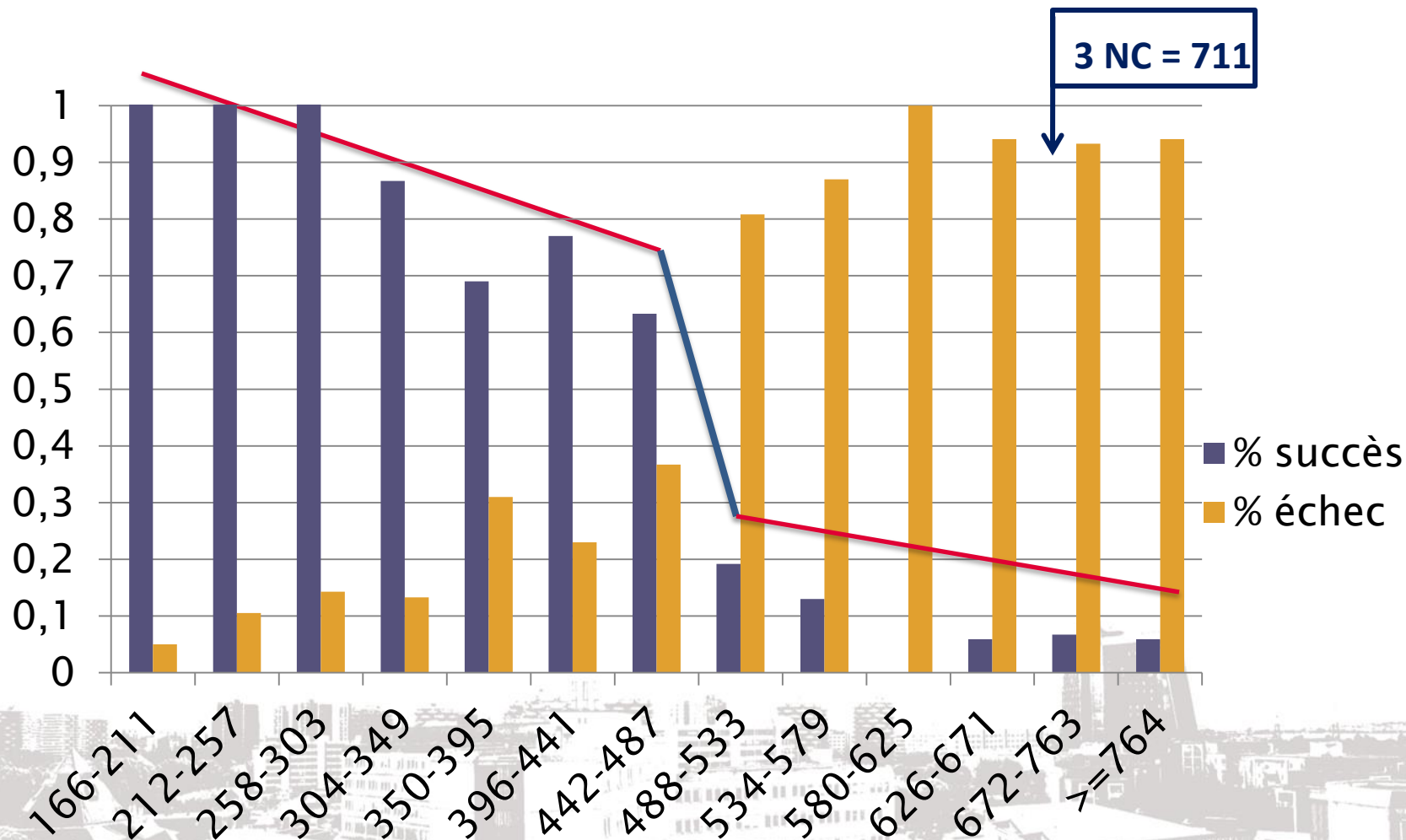
- **Inscription administrative en janvier**
 - Après les épreuves de S1
 - Avec droit de réflexion de 9 jours
 - Obligatoire pour passer les épreuves et être classé dans la filière

- **Hiérarchisation des préférences (6 filières)**
 - Après la publication des résultats de mai
 - Avec droit de réflexion de 9 jours
 - Avant un choix définitif



Résultats du concours 2013-2014 Inscriptions 2014-2015

Proportion de redoublants reçus (4 filières) en 2012 en fonction de la place obtenue en tant que primant en 2011



Numerus clausus pour 2015 - 2016

- **Médecine : 155 (UFR de Médecine de l'Université Paris-Est Créteil)**
- **Pharmacie : 56 (UFR de Pharmacie de Chatenay-Malabry, Paris XI)**
- **Odontologie : 16 (9 en UFR d'Odontologie de Montrouge, 7 en UFR d'odontologie de Garancière)**
- **Maïeutique : 10 (Ecole de Sage-Femme de Saint Antoine)**

Par convention

- **Kinésithérapie : 16 (ENKRE de Saint Maurice) + 8 (la Pitié-Salpêtrière)**
- **Ergothérapie : 16 (Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC)**
- **Manipulateur en électroradiologie médicale : 5 (la Pitié-Salpêtrière)**

Évolution des effectifs en PACES à Créteil

2011	2012	2013	2014
2012	2013	2014	2015

Inscrits	1085	1179	1157	1207	1099*
Redoublants	427	418	340	369	311*
Primants	658	761	817	838	788*

* : chiffre non définitif au 7/09; 110 à l'antenne de Torcy

Reçus en PACES (toutes filières)

	2013-2014		2014-2015	
	Inscrits	Reçus	Inscrits	Reçus
Primants	817	84 (10,3%)	811	74 (9,1%)*
Doublants	340	186(54,7%)	362	214 (59,1%)
TOTAL	1157	270 (23,3%)	1173	288 (24,6%)

*** 35% des reçus en médecine sont primants**

Résultats 2013-2014 en fonction des mentions au bac (toutes filières)

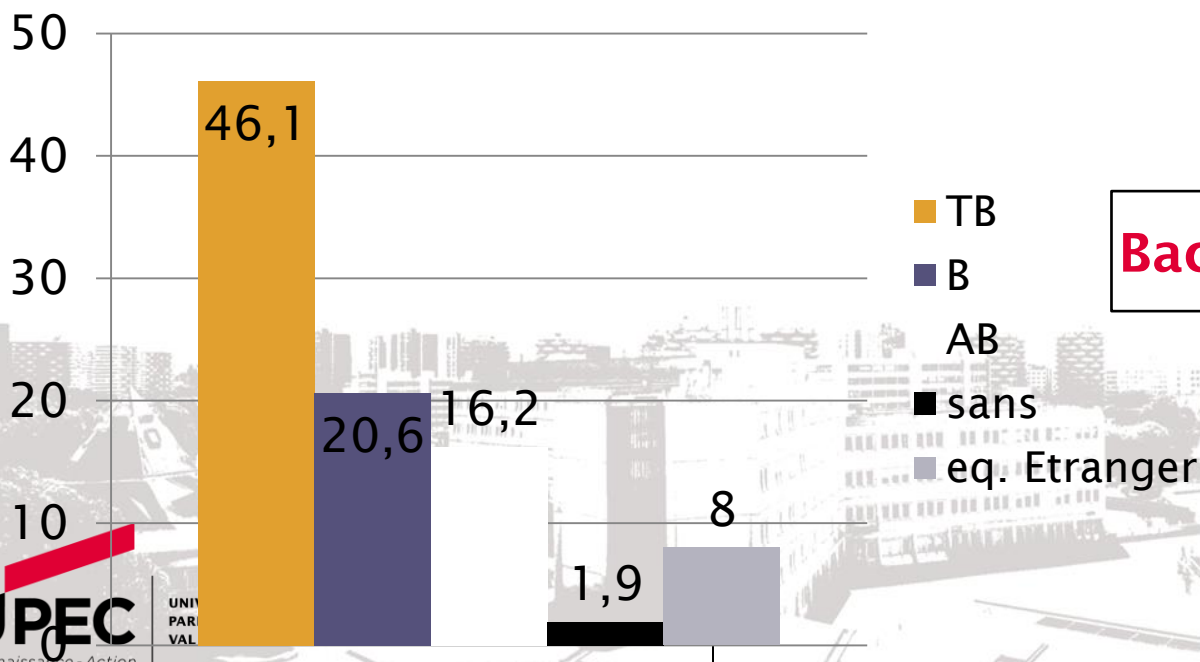
Mention Très bien : 48% (75/156)

Mention Bien : 36% (107/298)

Mention Assez Bien : 21% (64/303)

Sans mention (mention Passable) : 11% (30/281)

Bac S : 93% des inscrits



Bac S = 97.5% des reçus

Réorientation



- Les étudiants les moins bien classés (les 15% des plus mauvaises notes) seront incités à se réorienter après S1
- Le redoublement immédiat ne sera pas autorisé aux étudiant(e)s classé(e)s après la 711^{ème} place (NCx3) à l'issue de leur première inscription au concours. Ils devront envisager une réorientation ou, éventuellement, demander une année d'interruption au cours de laquelle ils (elles) pourront combler leurs lacunes et valider 60 ECTS dans une formation conduisant au grade de licence, avant d'envisager leur réinscription en PACES (dossier étudié en commission).

Vaccination contre l'hépatite B

Pour les étudiants admis en médecine et en odontologie:

- Stage infirmier de 3 semaines avant l'entrée en 2^{ème} année
- **Obligation** d'être vacciné contre l'hépatite B et d'avoir un titre d'anticorps suffisant
- Présentation d'une attestation de vaccination et d'un résultat du titre d'anticorps anti-HBs :
 - >100 UI/ml: OK
 - Entre 10 et 100 UI/ml : présenter **en plus** un résultat d'Ac anti-HBc négatif
 - <10 UI/ml : poursuivre la vaccination

- La vaccination comporte :
 - **2 injections** à 1 mois d'intervalle **et**
 - **une injection de rappel** 5 mois après la 2^{ème} injection
 - Puis contrôle des Ac anti-HBs au moins 1 mois après le rappel

Merci de votre attention



**Service Commun Universitaire
d'Information et d'Orientation - Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SCUIO-BAIP)**

0 800 74 12 12 - orientation@u-pec.fr www.u-pec.fr

UPEC
61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex